

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Membres présents : Mr SOLDAVINI Mr VUITTON Mme BRIGNOT Mr PETRY
Mr CARPENTIER Mme MONIOTTE Mme BIASOTTO-MOTTE Mr CASSARD
Mme POIROT Mme AMIOT Mr MARIK Mme DANCER

Membres absents : Mr BONGAIN (excusé, donne procuration à Mme MONIOTTE)
Mme LACROIX (excusée, donne procuration à Mr SOLDAVIN)

Membre en visio: Mr THOMAS (donne procuration à Mme BIASOTTO-MOTTE)

Secrétaire de séance : Mme BRIGNOT Christine.

DECISIONS PRISES SUITE A LA REUNION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 18 OCTOBRE 2022:

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur PETRY Daniel, Adjoint en charge de la commission des travaux décide à l'unanimité

- De lancer en coopération avec le Département du Jura une étude pour réduire la vitesse l'entrée d'Authume sur le RD358
- De demander au département du Jura d'abaisser la vitesse sur cette voie RD358 hors agglomération à 70km/h
- De valider un devis de Sogedo d'un montant de 7189,05 € HT soit 8626,86 € TTC pour la création d'une extension du réseau d'eau potable rue des Chenevières
- De lancer une consultation de bureaux d'études pour l'aménagement de la rue des Chenevières après la réalisation des travaux sur le réseau eau potable

ACQUISITION DE LA LICENCE IV DE LA BOULANGERIE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la licence IV de l'ancienne boulangerie café au nouveau propriétaire des lieux pour un montant de 5480 €. (prix d'acquisition initial + frais d'acte notarié).

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PETANQUE SUITE AU BILAN DU SALON VIN ET CHOCOLAT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord au versement d'une subvention d'équilibre de 351,00 € à l'AS Pétanque dans le cadre des dépenses engagées dans le cadre du dernier Salon Vin et Chocolat, notamment l'acquisition de tables mange-debout qui peuvent être mises à disposition des associations authumoises.

PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2023 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Patrick Vuitton, Adjoint en charge des bois et forêts, valide à l'unanimité le programme de travaux sylvicoles proposé par l'ONF pour l'année 2023, travaux de nettoiement de régénération avec maintenance mécanisée des cloisonnements. Coût H.T. : 7 940,00 €.

EXTENSION RESEAU HAUTE TENSION:

Une extension du réseau HT doit être effectuée par ENEDIS pour l'alimentation de panneaux photovoltaïques sur un hangar agricole privé. Le coût des travaux est à la charge du propriétaire du hangar. 3 tracés sont proposés :

- Solution 1) par la rue du Chanois, la rue de Chatenois et la rue des Chenevières
- Solution 2) par la rue du Chanois, la RD 358, la rue des Ecus et la rue des Chenevières
- Solution 3) par la rue du Chanois, la RD 358, des terrains privés jusqu'au droit de la rue des Chenevières.

Les élus à l'unanimité excluent d'ores et déjà la solution N°2. La solution 3 est privilégiée par les élus sous réserve de l'accord des propriétaires concernés.